

Visite du Préfet du Gers à la maison France Services de Vic-Fezensac



Visite du Préfet du Gers à la maison France Services de Vic-Fezensac

Mercredi après-midi, Xavier Brunetière, préfet du Gers, s'est déplacé à la Maison France Services de Vic-Fezensac située dans les locaux de la Communauté de Communes pour faire un point sur la mobilisation de l'État et des collectivités pour la délivrance des titres d'identité.

Xavier Brunetière souligne en effet que les demandes sont actuellement importantes dans le département.

« Nous constatons des délais d'attente élevés de l'ordre début mai de 70 à 80 jours.

Les communes avec l'appui de l'État se sont mobilisées pour faire face à cette demande croissante de cartes d'identité et de passeports.

On note les résultats sur les 15 premiers jours de mai : les services des communes ont traité des demandes en hausse de 130 % par rapport à l'an dernier.

Les collectivités s'adaptent pour augmenter les créneaux de rendez-vous en étendant les plages horaires proposées au public, en fixant des rendez-vous toutes les 15 minutes ou en instaurant des créneaux réservés pour les demandes urgentes.

Je profite d'ailleurs de ma visite à Vic pour saluer l'action des 12 communes qui recueillent les demandes de passeports et cartes d'identité pour faire face à cette augmentation de demandes. »



La crise sanitaire est une des raisons de cet afflux de demandes :

Pendant les deux années de crise, les demandes de titres d'identité avaient nettement reculé.

Aujourd'hui où l'on peut de nouveau se déplacer, on constate un effet de rattrapage.

Un autre facteur explique aussi cette hausse, c'est l'engouement pour la carte nationale d'identité électronique.

Mais attention ! On ne peut l'obtenir que quand sa carte est périmée.

Un gain de temps avec la pré-demande en ligne :

Xavier Brunetière a insisté sur l'intérêt de la pré-demande qui permet aux communes de gagner du temps.

Cette pré-demande est réalisée en ligne via le portail ANTS <https://passeport.ants.gouv.fr/>

On peut la faire chez soi ou être accompagné dans la démarche dans les 24 espaces France Services du Gers.

Cela permet un gain de temps important quand on arrive à la mairie avec sa pré-demande remplie et les pièces nécessaires.



Barbara Neto, maire de Vic-Fezensac et présidente de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac abonde dans le sens du préfet :

« Cela fait quelques mois que l'on est submergé par les demandes, principalement les cartes d'identité nécessaires pour voyager en Europe.

Cela nous a demandé de nous adapter.

Jusqu'à-là, la mairie de Vic parvenait en 15 jours, 3 semaines à fournir la pièce alors qu'on a pu aller ces derniers temps jusqu'à 2 mois d'attente pour des demandes qui viennent de partout.

Nous avons donc ouvert des créneaux le matin et augmenté aussi le nombre de rendez-vous pris en une après-midi.

Une organisation efficace entre la mairie et la communauté de communes qui gère France Services a permis de réduire déjà les délais.

La mairie envoie en amont les personnes qui ne sauraient pas remplir la pré-demande à la Maison France Services.

Sur place, avec ou sans rendez-vous, un agent accompagne les personnes pour faire leur pré-demande sur France Connect, ce qui fait qu'elles arrivent à la mairie avec leur demande pré-remplie et les documents nécessaires. »

A savoir : de nouvelles situations où une carte d'identité ou un passeport récemment périmés sont acceptés

La carte nationale d'identité ou le passeport expiré depuis moins de 5 ans est considéré comme valable pour l'ensemble des élèves ou étudiants afin de prouver leur identité lors d'un examen.

Il en est de même pour l'inscription au permis de conduite dans les auto-écoles.

Par ailleurs, si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 et si vous étiez majeur au moment de sa délivrance, sa durée de validité a été automatiquement prolongée de 5 ans.

Le préfet a profité de sa venue pour visiter les locaux de la Communauté de Communes, la Médiathèque et l'Office de Tourisme.

